

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 84-407-1930 4 octobre 1930

n° 84-407-1930 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 octobre 1930

Numéro JO

n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro

31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

4 octobre 1930, une pension mensuelle de 100 francs est allouée, pour compter du 17 septembre 1959, à chacun des deux enfants, Ahmed Hassen Ampharé, âgé de 11 ans, et Ampharé Hassen, âgé de 9 ans, fils de l'agent politique Hassen Amphhareé, mort en service commande, sion sera continue aux intéressés jusqu'à l'achèvement de leurs études scolaires à l'Ecoie publiave de Djibouti, périodes de vacances comprises, ladite pension sera mandatee au nom de M. Mohamed Deleitah. à Diibouti. représentant de la famille Amphuaré, chargé de pourvoir à l'entretien matériel des enfants,